

JORF n°0051 du 1 mars 2017
texte n° 28

Arrêté du 23 février 2017 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2016 fixant le contenu, le format et les modalités de présentation du dossier de demande d'avis au comité de protection des personnes sur un projet de recherche mentionné au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique

NOR: AFSP1705902A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/2/23/AFSP1705902A/jo/texte>

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1121-1 et R. 1123-20 ;
Vu l'arrêté du 2 décembre 2016 fixant le contenu, le format et les modalités de présentation du dossier de demande d'avis au comité de protection des personnes sur un projet de recherches mentionné au 3° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique,
Arrête :

Article 1

Le 5° de l'article 2 de l'arrêté susmentionné est supprimé.

Article 2

L'annexe 1 de l'arrêté susmentionné est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

► **Annexe**

ANNEXES

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVIS AU COMITÉ DE PROTECTION DES PERSONNES POUR UNE RECHERCHE MENTIONNÉE AU 3° DE L'ARTICLE L. 1121-1 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PROMOTEUR :

Nom, raison sociale, sigle :

Nom du responsable :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

INVESTIGATEUR COORDONATEUR :

Nom, prénom :

Qualité :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

RECHERCHE :

Intitulé de la recherche :

Numéro d'enregistrement :

Nombre de personnes susceptibles d'être incluses dans la recherche :

La recherche fait-elle appel :

-à l'exploitation de données existantes (SNIR-AM, SNDS, dossiers, ...) ?

-au recueil d'échantillons biologiques ? □

Design de la recherche :

-transversale □

-cohorte □

-étude cas-témoin □

Date :

Signature :

Fait le 23 février 2017.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

B. Vallet